RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260626-2026_JUIN_25_3-DE

Sainte-Maure de Touraine

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(N° DEL-2026-JUIN-25/N°03)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à 18 heures 00,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD.

Étaient présents : Mme Annaïck RICHARD, Mme Christelle MARIN, Mme Estelle AUBINEAU, Mme Nadine GENDRE-VILLERET, Mme Karine MARIAU, Mme Amélie DURAND, Mme Christelle GAUTIER, Mme Liliane PINEAU, Mme Evelyne FAVREAU, Mme Mathilde SALLET, M. Jean-Michel MONGARD, Mme Laurence PLATET-BERTHOMIER.

Étaient excusés : Mme Peggy DUTARDRE, Mme Murielle ARRAULT, Mme Elisabeth CHARLES, Mme Claire VACHEDOR, Mme Katia JUAN.

Étaient absents : /

Mme Christelle MARIN est désignée comme secrétaire de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
18 juin 2026

Date de l'affichage
18 juin 2026

OBJET :

Approbation du Compte Financier Unique du C.C.A.S. pour l'exercice 2025

Nombre de Membres en exercice17

Nombre de présents12

Nombre de votants11

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux établissements publics administratifs locaux ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Christelle MARIN la Présidente n'ayant pas participé au vote, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025, dressé par Mme Annaïck RICHARD, Présidente du C.C.A.S.,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents :

1) **DONNE ACTE** à Mme la Présidente de la présentation faite du Compte Financier Unique du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 ;

2) **APPROUVE**, après en avoir délibéré, le Compte Financier Unique du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025 ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260626-2026_JUIN_25_3-DE

3) **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

Exercice 2025	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	68 255,57 €	64 396,49 €	- 3 859,08 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Solde de clôture
Fonctionnement	8 534,74 €	0,00 €	- 3 859,08 €	4 675,66 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	8 534,74 €	0,00 €	- 3 859,08 €	4 675,66 €

POUR EXTRAIT CONFORME : **CCAS de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le vingt-six juin deux-mille vingt six

La Présidente

C.C.A.S. Ville de SAINTE-MAURE-de-TOURAINE 37800

Annaïck RICHARD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON

et publié sur le site Internet de la commune le 26 JUIN 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 26 JUIN 2026

La Présidente,

C.C.A.S. Ville de SAINTE-MAURE-de-TOURAINE 37800

Annaïck RICHARD

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260626-2026_JUIN_25_3-DE



